

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...¹⁰.../F/2021/2022 POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOPITAL COMMUNAL D'ITABA, LA FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES ECOLES FONDAMENTALES DE RUHANZA, MUGOMERA ET MACU, LA FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES LATRINES DES MARCHES DE BUHORO ET KIVOGA ,LA FOURNITURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU HANGAR DU MARCHE DE KIVOGA

Date de publication : ...⁰².../...⁰⁸.../2021

Date d'ouverture des offres/...⁰⁸.../...⁰⁹.../2021

1. Objet

La Commune ITABA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture :

la fourniture de matériaux de construction de l'hôpital communal d'Itaba, la fourniture de matériaux de construction des écoles fondamentales de Ruhanza, Mugomera et Macu, la fourniture de matériaux de construction des latrines des marchés de Buhoro et Kivoga ,la fourniture des matériaux de construction du hangar du marché de Kivoga

2. Financement du marché

Dans le cadre d'exécution de son Plan Communal pour le Développement Communautaire (PCDC) qui s'opère à travers les Plans Annuels d'Investissement (PAI), la commune a prévu un budget d'investissement pour l'exercice budgétaire 2021-2022 et une partie de ce budget va financer l'acquisition des différents matériels et matériaux de construction des bâtiments socio-économiques cités ci-haut.

3. Spécification du marché

La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont :

- Matériels pour la plomberie pour l'Hôpital Communal ;
- Matériel d'électricité pour l'hôpital communal ;
- Les huissiers pour l'hôpital communal ;
- Matériel du réservoir de collecte des eaux pluviales ;
- Matériaux pour la construction des écoles, latrines et hangar des marchés

4. Condition de participation

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions techniques, juridique et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité tel que précisé dans le Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune ITABA en Province GITEGA, moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50 000 fbu) :50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 53106 ouvert à la COOPEC ITABA au nom de la Commune d, ITABA. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

6. Présentation de l'offre

6.1 Le soumissionnaire s'engage pour tout le marché au complet. Il ne peut pas soumettre une offre pour une partie du marché.

6.2 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'une valeur de **Un Million Cinq Cent Francs Burundais (1.500.000 FBU)**

Les chèques certifiés ne sont pas acceptables.

Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le **08/09/2021 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Lieu, date limite de dépôt et ouverture des offres

8.1 Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune ITABA, **au plus tard le 08 /09 /2021 à 10 heures.**

8.2 Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

9. Délais de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants le 08. / 09 / 2021 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1 Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
4. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'OBR et en cours de validité;
5. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS et en cours de validité;
8. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce et en cours de validité;
9. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
10. Les spécifications techniques.

11.2 Au niveau technique :

Le soumissionnaire doit fournir des spécifications techniques et dessin (dessin pour les portes panneaux notamment) de ses produits.

11.3 Au niveau financier :

1. Le Bordereau des Prix Unitaires et Devis Quantitatifs ;
2. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
3. Le Délai d'exécution.

N.B : L'Absence ou la non-conformité de l'un des documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du code des marchés publics

Fait à ITABA, le 08 / 09 / 2021
L'Administrateur de la Commune d'ITABA
Et Personne Responsable des Marchés Publics

NYANDWI Domitien

